

En 2024, les dépenses de prévention s'établissent à 8,7 milliards d'euros, soit 2,6 % de la dépense courante de santé au sens international (DCSi). Après deux années de forte baisse avec le reflux de l'épidémie de Covid-19 (-35 % en 2023, -24 % en 2022), les dépenses de prévention augmentent de 1 % en 2024. Si les organismes de prévention sont le premier contributeur aux dépenses de prévention, la part des pharmacies atteint 15 % en 2024 par suite de l'extension de leur compétence vaccinale adoptée en 2022. L'Assurance maladie reste encore en 2024 le principal financeur des dépenses de prévention (43 %) ; la part de l'État et des collectivités locales augmente en 2024 et s'établit à 27 %. Les ménages financent 1 % de ces dépenses.

Les dépenses de prévention repartent à la hausse en 2024

La prévention vise à éviter ou à réduire le nombre ou la gravité des blessures et maladies, leurs conséquences ou leurs complications. Cette catégorie inclut principalement des dépenses finançant des fonds ou des campagnes, nationaux ou territoriaux, publics ou privés (médecine scolaire, médecine du travail, subventions au Planning familial, etc.). Elle inclut aussi les consultations chez le médecin qui sont spécifiquement identifiées comme de la prévention (examens de santé dans le cadre de bilans de routine par exemple) [annexe 1].

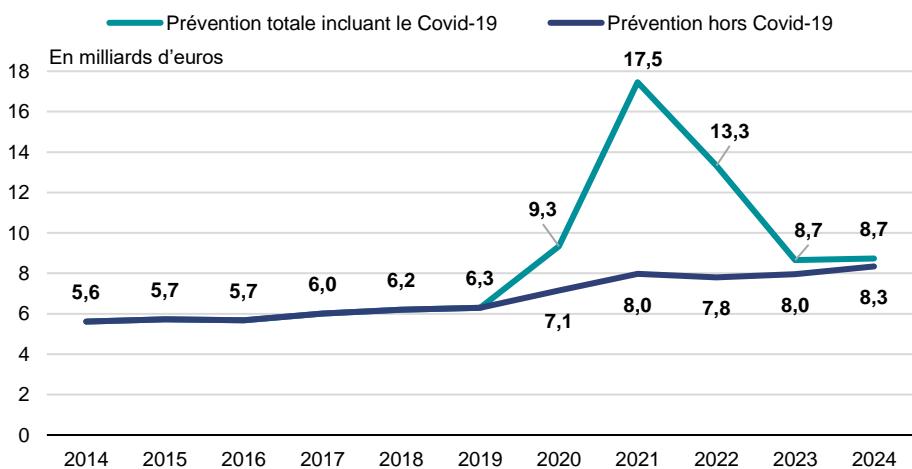
En 2024, les dépenses de prévention s'établissent à 8,7 milliards d'euros, soit 2,6 % de la DCSi. Elles ont beaucoup reflué depuis leur sommet atteint durant la crise sanitaire : en 2021, elles s'étaient établies à 17,5 milliards d'euros. Entre 2014 et 2019, les

dépenses de prévention avaient augmenté de 2 % par an en moyenne (graphique 1).

En 2022 et 2023, le recul de l'épidémie de Covid-19 a provoqué une nette diminution des dépenses de prévention (-50 %). Sur cette période, les dépenses de prévention liées au Covid-19 passent de 9,5 à 0,7 milliard d'euros.

En 2024, les dépenses de prévention augmentent de 0,9 %. Les dépenses liées au Covid-19 poursuivent leur baisse (-44 %), et ne représentent plus que 4,5 % des dépenses de prévention en 2024 (tableau 1). Hors dépenses liées au Covid-19, les dépenses de prévention augmentent de 4,8 %, pour atteindre 8,3 milliards d'euros. Les dépenses de prévention en protection maternelle et infantile (PMI) augmentent de 8,7 % et celles relatives à la prévention au travail (médecine du travail, prévention des risques professionnels) de 4,2 %.

Graphique 1 Montant des dépenses annuelles de prévention



Note > Les dépenses de prévention liées au Covid-19 recouvrent les tests de dépistage et la vaccination contre le Covid-19.
Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 1 Dépenses de prévention entre 2014 et 2024

	En millions d'euros						
	2014	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024 (en %)
Programmes d'information, d'éducation et de conseil	922	1 038	1 104	1 164	1 254	1 315	4,9
Lutte contre les addictions	73	77	83	100	117	120	1,9
Médecine scolaire	531	552	594	596	650	669	3,0
Autres dépenses	318	409	427	468	487	527	8,2
Programmes d'immunisation	803	866	4 274	2 323	1 529	1 494	-2,3
Vaccination Covid-19	0	0	3 273	1 381	351	268	-23,7
Vaccination hors Covid-19	803	866	1 001	942	1 178	1 226	4,1
Programmes de détection précoce des maladies	296	2 587	7 029	4 889	864	608	-29,7
Dépistage d'autres pathologies	197	260	675	591	344	342	-0,6
Dépistage des tumeurs	100	135	150	148	170	142	-16,2
Dépistage du Covid-19	0	2 192	6 204	4 150	350	123	-64,9
Programmes de surveillance de l'état de santé	3 226	3 738	4 305	4 394	4 472	4 719	5,5
Prévention au travail	2 096	2 424	2 562	2 633	2 567	2 676	4,2
Protection maternelle et infantile (PMI)	816	878	832	846	922	1 003	8,7
Autres dépenses	314	435	911	915	982	1 041	6,0
Programmes de surveillance épidémiologique et de contrôle des risques et des maladies	314	241	257	298	318	331	4,2
Préparation aux programmes d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence	50	868	487	262	221	263	19,2
Ensemble de la prévention	5 611	9 339	17 455	13 330	8 657	8 731	0,9

Source > DREES, comptes de la santé.

Les organismes de prévention contribuent pour moitié aux dépenses de prévention

En 2024, les organismes de prévention contribuent pour 50 % aux dépenses de prévention (*graphique 2*). Ceux-ci regroupent principalement les fonds nationaux de prévention, les opérateurs, les organismes privés de prévention ou les agences nationales (Anses, Anact).

Ensuite, les centres de santé assurant de la prévention (lutte contre les addictions, planning familial) et les pharmacies (fournisseurs des tests de dépistage et des vaccins) contribuent à hauteur de 14 %. La contribution des pharmacies augmente par rapport à 2019 à la suite de l'extension de leur champ de compétence vaccinal¹.

La contribution des laboratoires est en baisse par rapport au niveau atteint durant la crise sanitaire et

retrouve son niveau antérieur à la crise sanitaire : 4 % des dépenses en 2024.

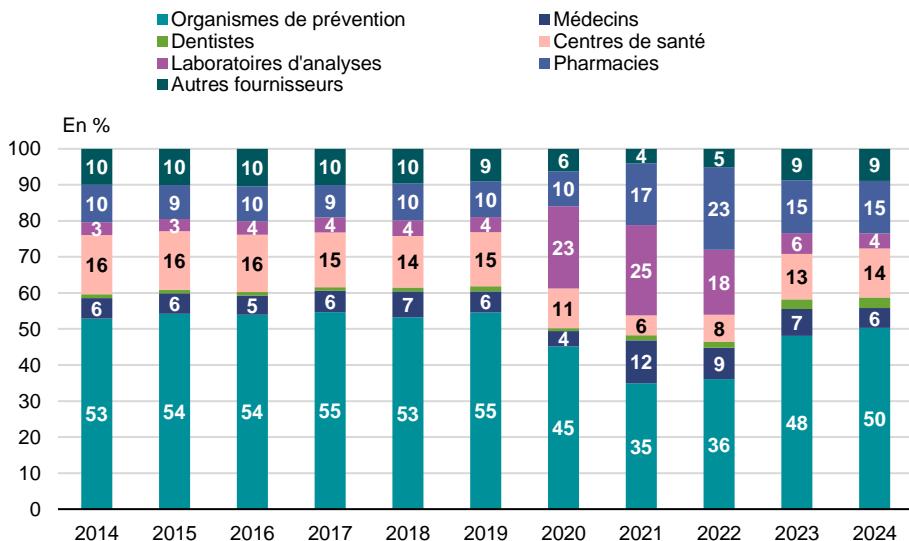
Les organismes de prévention sont les seuls fournisseurs de prévention au titre de la surveillance épidémiologique et de préparation aux programmes d'intervention en cas d'urgence (*graphique 3*), et contribuent pour 66 % aux dépenses sur les programmes de surveillance de l'état de santé. Les dépenses de médecine scolaire contribuent pour 51 % aux dépenses d'information, d'éducation et de conseil.

Les pharmacies contribuent à hauteur de 77 % des dépenses d'immunisation, et les laboratoires à hauteur de 60 % des dépenses de dépistage. Les médecins participent à hauteur de 21 % aux programmes de dépistage, principalement pour les actions de dépistage des tumeurs.

¹ Vaccination contre la grippe saisonnière depuis 2019, contre le Covid-19 depuis mars 2021 et contre 14 maladie-

dies (diphthérie, tétons, poliomylérite, coqueluche, papillomavirus, pneumocoques, hépatites, méningocoques, rage) depuis mars 2022.

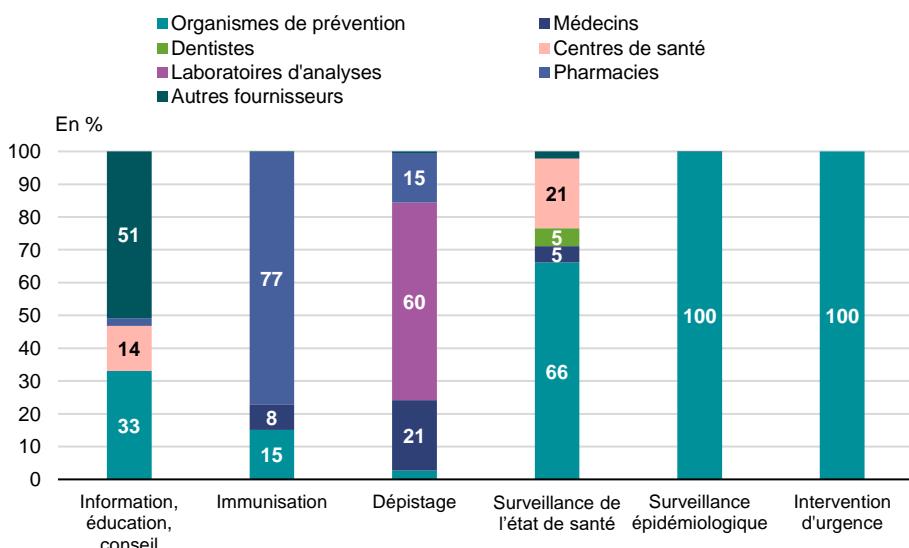
Graphique 2 Répartition des dépenses de prévention par fournisseur



Note > Les organismes de prévention comprennent principalement les fonds nationaux de prévention (FNPAT, FNPEISA), les opérateurs (SpF, INCa, ANSM, ABM) et les organismes privés de prévention (OPPBTP, SPST). Les centres de santé fournissant de la prévention incluent principalement les centres de protection maternelle et infantile, ainsi que l'activité de prévention des centres de lutte contre les addictions. Les autres fournisseurs correspondent aux coûts des médecins et infirmiers en médecine scolaire.

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 3 Répartition des dépenses de prévention par fournisseur et par secteur en 2024



Note > Les organismes de prévention comprennent principalement les fonds nationaux de prévention (FNPAT, FNPEIS, FNPEISA), les opérateurs (SpF, INCa, ANSM, ABM) et les organismes privés de prévention (OPPBTP, SPST). Les centres de santé fournissant de la prévention incluent principalement les centres de protection maternelle et infantile, ainsi que l'activité de prévention des centres de lutte contre les addictions. Les autres fournisseurs correspondent aux coûts des médecins et infirmiers en médecine scolaire.

Source > DREES, comptes de la santé.

L'Assurance maladie reste le principal financeur des dépenses de prévention

La crise sanitaire a modifié la structure de financement des dépenses de prévention. Avant l'épidémie, ces dépenses étaient divisées en trois parts sensiblement égales entre l'Assurance maladie, l'État et les collectivités locales, ainsi que les entreprises privées. Durant la crise sanitaire, la part prise en charge par l'Assurance maladie a considérablement augmenté, atteignant un maximum en 2021, où elle finançait près de trois quarts des dépenses de prévention (*graphique 4*). Entre 2022 et 2024, la diminution des dépenses de lutte contre le Covid-19 a entraîné le recul de cette part de 30 points de pourcentage.

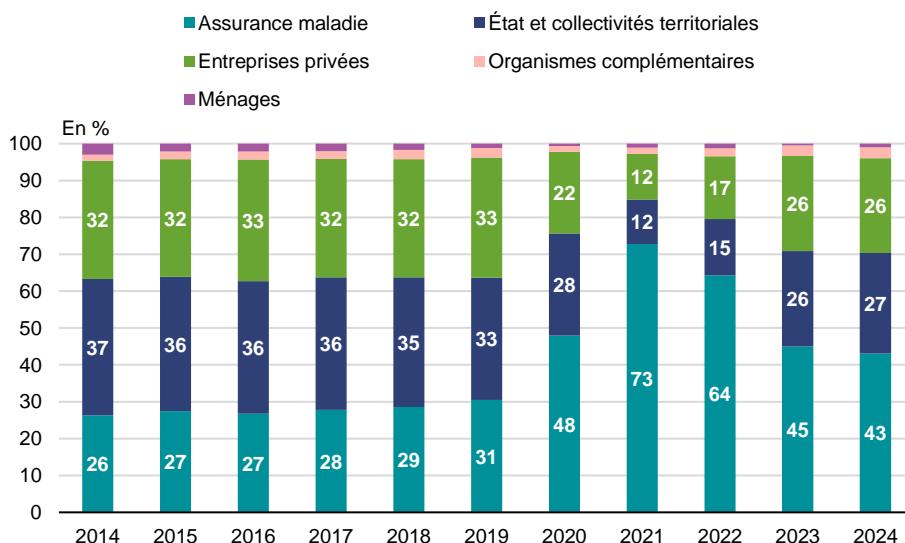
La structure globale de financement des dépenses de prévention en 2024 est similaire à celle de 2023, mais un peu différente de celle antérieure à la crise sanitaire. Ainsi, l'Assurance maladie reste le principal financeur des dépenses de prévention (43 %) malgré la baisse continue des dépenses liées au Covid-19. La part financée par l'État et les collectivités territoriales s'élève à 27 % (+1,3 point par rapport à 2023), tandis que les entreprises privées financent 26 % des dépenses. Enfin, le financement

par les ménages représente, en 2024, 1 % de la dépense de prévention, soit 0,1 milliard d'euros. Il est composé essentiellement des autotests achetés sans prescription, non pris en charge par l'Assurance maladie.

La structure de financement des dépenses de prévention varie fortement avec le secteur de dépenses de prévention (*graphique 5*). L'État et les collectivités locales financent 74 % des programmes d'information, d'éducation et de conseil, notamment à travers la médecine scolaire (51 % des dépenses du secteur, 68 % des dépenses du financeur dans ce secteur). L'administration centrale, au titre des programmes de veille sanitaire (+29 % en 2024), finance également 68 % des opérations de préparation de programmes d'intervention d'urgence.

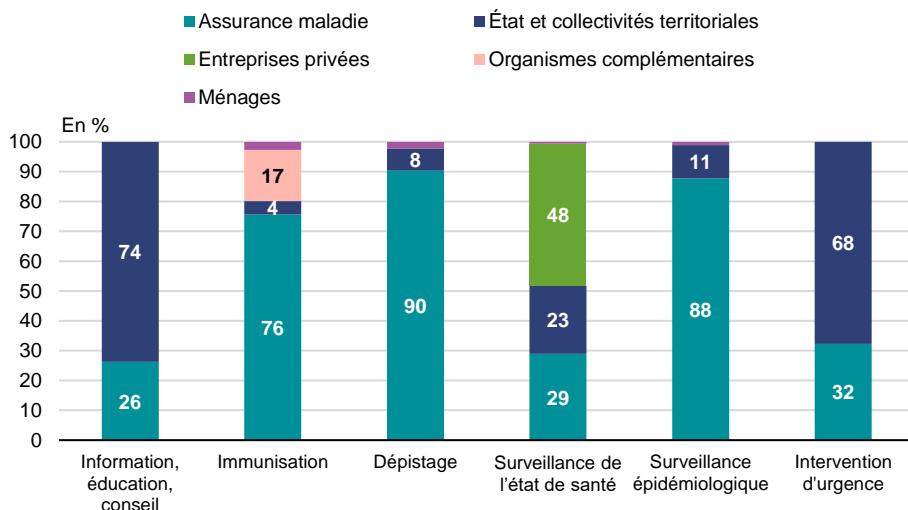
La prise en charge par les entreprises privées au titre de la surveillance de l'état de santé s'élève à 2,2 milliards d'euros en 2024 ; elle correspond aux dépenses de prévention au travail (médecine du travail, prévention des risques professionnels). Les organismes complémentaires participent, quant à eux, au financement des vaccins hors Covid-19. ■

Graphique 4 Répartition des dépenses de prévention par financeur



Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 5 Répartition des dépenses de prévention par financeur et par secteur en 2024



Source > DREES, comptes de la santé.